Règlement complet du Jeu Tirage au Sort Gagnez un coffret Bien-être éthique

La société All@Net organise un jeu gratuit sans obligation d'achat selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Ce jeu se déroulera sur Facebook https://www.facebook.com/pomarosa.fr<u>et sur le site http://www.pomarosa.com</u> du 06/06/2016 au 20/06/2016.

Article 1 - Société organisatrice

Le jeu est organisé par All@Net, Société par Action Simplifiée, dont le siège social est situé Chemin Cami de la mart Mas Calmettes 66200 ELNE, SIRET 810727339, APE 4791A, agissant en son nom propre, (ci-après désignée « Société organisatrice »).

Article 2 - Participation

La participation au jeu est ouverte à toute personne physique majeure ou mineure résidant en France Métropolitaine, à l'exclusion du personnel de la Société organisatrice, des membres des sociétés ayant participé à son organisation et de leurs familles respectives. Aucune personne morale ne peut y participer.

Concernant les personnes mineures, celles-ci sont admises à participer au jeu sous la condition de l'obtention d'une autorisation parentale (ou de la personne titulaire de l'autorité parentale) écrite préalablement à toute inscription.

La participation se fait en effet sous la responsabilité du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale. A ce titre, l'autorisation parentale écrite devra être communicable à la première demande de la Société Organisatrice accompagnée d'un justificatif d'identité du ou des signataires de ladite autorisation.

La non communication de cette autorisation écrite entraînera la disqualification du mineur Participant.

La volonté de fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un participant, pourra être sanctionnée par l'interdiction définitive de participer au jeu.

Article 3 - Modalités de participation

Le jeu organisé est un tirage au sort.

Les participants devront se rendre sur la page Facebook :

https://www.facebook.com/pomarosa.fr ou sur le site http://www.pomarosa.com

Ils seront alors redirigés vers un formulaire d'inscription.

Pour jouer, les participants devront obligatoirement remplir les champs obligatoires du formulaire d'inscription qui comprend les mentions suivantes : nom, prénom, email valide et date de naissance.

Une fois le formulaire d'inscription correctement complété et validé, les participants sont inscrits au tirage au sort qui aura lieu après la date de fin des inscriptions, soit à partir du 21 juin 2016.

Article 4 - Lot mis en jeu

La personne gagnante se verra offrir par la Société organisatrice un lot de plusieurs produits d'une valeur indicative totale de 100€ minimum.

Article 5 - Désignation des gagnants

Le gagnant de la dotation mise en jeu sera déterminé par un tirage au sort après la fin du jeu. Le gagnant sera informé par mail à partir du 21 juin 2016. Il devra fournir ses coordonnées postales pour réclamer son lot.

Article 6 - Remise des lots

Le lot sera adressé au gagnant par la société organisatrice selon les modalités indiquées par mail.

Les lots non réclamés avant le 31/07/2016 seront considérés comme restant la propriété de la Société organisatrice.

Strictement limité à leur désignation, le lot offert au gagnant ne comprend pas les frais et prestations supplémentaires éventuellement liés à leur jouissance ou à leur utilisation, qui sont à la charge du gagnant. Ils ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre valeur en argent (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot, de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit.

Le lot qui n'aurait pas été attribué pour quelque raison que ce soit, indépendante de la volonté de la société organisatrice, pourra être purement et simplement annulé.

Si les circonstances l'exigent, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer à tout moment le lot par un autre lot de valeur égale ou supérieure sans que sa responsabilité ne puisse être engagée et sans que le gagnant ne puisse prétendre à aucune indemnité de ce fait.

Article 7 - Adresse du jeu

Société All@Net

Jeu « Tirage au sort Coffret Bien-être »

www.pomarosa.com

Profil Facebook: Pomarosa -> https://www.facebook.com/pomarosa.fr et

http://www.pomarosa.com

Article 8 - Protection des données à caractère personnel

Les participants sont informés que les données personnelles collectées via le bulletin de participation pourront faire l'objet d'un traitement informatique. Elles sont destinées à la société organisatrice aux seules fins d'organisation du jeu.

Les participants autorisent la société organisatrice à utiliser leur nom, prénom et adresse, sur tout support, pour les communications concernant le jeu sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que celui de recevoir les lots remportés.

Conformément à la loi Informatique et Liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, les participants ainsi que leur représentant légal s'ils sont mineurs, bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, ou de suppression portant sur les données personnelles collectées par la Société organisatrice.

Ces droits pourront être exercés sur simple demande écrite en contactant la Société organisatrice.

Les données collectées sont obligatoires pour participer au jeu. Par conséquent, les participants qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

Article 9 - Limite de responsabilité

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de tous faits qui ne lui seraient pas imputables, notamment en cas de mauvais fonctionnement des lignes téléphoniques, d'indisponibilité du site internet www.pomarosa.com de défaillance technique rendant impossible la poursuite du jeu, d'interruption des communications téléphoniques, des dysfonctionnements du réseau Internet empêchant le bon déroulement du jeu, des

interruptions, des délais de transmission des données, des défaillances de l'ordinateur ou du téléphone portable du participant ou tout autre problème lié aux réseaux de communication, aux serveurs, aux fournisseurs d'accès Internet, aux réseaux de téléphonie mobile, aux équipements informatiques ou aux logiciels, de la perte de toutes données, des conséquences de tout virus, anomalie, de toute défaillance technique, matérielle ou de logicielle de quelque nature ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système d'un participant, d'erreur d'acheminement des lots, de la perte de ceux-ci lors de leur expédition, de leur non réception ou de leur détérioration, de leur livraison avec retard. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de jeux proposés, notamment afin d'en modifier les résultats. La société organisatrice se réserve le droit de faire respecter l'égalité de chance entre tous les participants, notamment par voix de justice ou tout autre moyen à sa convenance. La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'évènements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le jeu à tout moment si les circonstances l'exigent.

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable des dommages liés à la jouissance du lot.

Article 10 - Acceptation du règlement

Le simple fait de participer entraîne:

- L'acceptation entière et sans réserve du présent règlement ;
- L'arbitrage en dernier ressort de la société organisatrice pour toutes les contestations relatives à l'interprétation et/ou à l'application du présent règlement. Le règlement complet est disponible directement sur le site Internet http://www.pomarosa.com ou sur la page Facebook https://www.facebook.com/pomarosa.fr pendant la période de jeu.

Îl ne sera répondu à aucune demande (écrite ou téléphonique) concernant l'interprétation ou l'application du règlement, les modalités et le mécanisme du jeu.